

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande
publique

Sous matière :
Délégation de service
public

OBJET :
RAPPORT
ANNUEL 2016 DU
DELEGATAIRE DE
LA GESTION ET
DE
L'EXPLOITATION
DU SERVICE
PUBLIC DU
CINEMA DANS LA
HALLE AUX
GRAINS – PRISE
D'ACTE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 05.09.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.09.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **15 SEP. 2017**

Séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean-Claude,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à Mme ISSALYS Jeanne,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absents :

M. LINOUE Stéphane,

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Monsieur le Maire informe que, conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services publics Locaux (CCSPL) s'est réunie en Mairie de Castelnaudary, afin d'étudier le rapport annuel 2016, présenté par Véocinémas, délégué titulaire de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation d'une activité cinématographique dans la Halle aux Grains.

Monsieur le Maire présente les principaux commentaires formulés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Le rapport annuel montre des engagements contractuels toujours tenus par le délégué :

- Forte présence de la programmation Art et Essai
- Diversité cinématographique dans le temps (retour sur chefs d'œuvres passés) et dans l'espace (films français, américains, européens, extra-européens)
- Politique cinématographique souhaitée par la Ville :
 - Synergies avec le monde associatif local
 - Travail en direction de tous les publics scolarisés

- Animations proposées au jeune public au-delà du public scolarisé
- Nombreux festivals
- Soirées thématiques
- Soirées débat...

Les données du rapport témoignent d'un dynamisme sans relâche, avec notamment un nombre d'entrées (19 138) bien au-delà des objectifs prévus par la convention (9000),

Les chiffres suivants attestent encore de ce professionnalisme :

- 694 séances sur 52 semaines
- 245 films sur 52 semaines
- 120 films Art et Essai
- 13 avant-premières
- 8 sorties nationales (malgré une augmentation des contraintes des distributeurs)

Il faut rappeler que ces résultats sont obtenus malgré les contraintes de la Halle aux Grains ne permettant pas la diffusion d'œuvres les vendredis et samedis soirs, fortement porteurs.

Le tarif moyen s'élève à 4.77 € TTC en 2016, ce qui rend l'accès du cinéma au plus grand nombre.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport annuel du délégataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du rapport annuel du délégataire, conformément aux dispositions prévues à l'article L1411-3 du CGCT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 septembre 2017

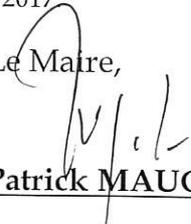
Ampliation faite le :
14 SEP. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
14 SEP. 2017
Par publication le :
15 SEP. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 14/09/2017
N°011-211100763-20170911-2017-222-DE